



RÈGLEMENT DE CONCOURS VIDEO “ Pitch ta mini”

Agir, inventer, oser, découvrir, se surprendre soi-même, voilà ce qu’incarnent les concours de vidéos des Mini-Entreprises ® ! Entreprendre pour Apprendre Normandie propose du 28 au 31 mars aux Mini-Entreprises ® de réaliser un velfie pitch de 3 mini afin de présenter leur produit/service et leur équipe.

Du 8 avril au 4 mai 2022, au grand public de voter pour la vidéo qui l’interpelle le plus ! Les 25 meilleures équipes lauréates seront conviés ensuite un événement de restitution à le 24 mai 2022 à Caen.

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Benoit Gaillard, domicilié(e) Entreprendre pour Apprendre Normandie, représenté(e) par Mélanie Charon, Présidente, désigné ci-après l’Organisateur.

2. Lot

Les participants ont la possibilité d’être sélectionnés pour participer à l’évènement de clôture du festival des Mini-Entreprises ® qui aura lieu le 24 mai à Caen.

La remise du lot n’entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d’argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent concours vidéo est ouverte à chaque équipe Mini-Entreprises ® d’Entreprendre pour Apprendre Normandie.

4. Frais de participation

Le présent concours vidéo est gratuit sans obligation d’achat.

5. Modalités de participation

La participation au concours vidéo est ouverte à compter du 28/03/2022 à partir de 9h au 04/05/2022 jusqu'à 15h.

La participation est limitée à une participation par équipe projet Mini-Entreprises ® (1 projet, 1 établissement, 1 mail).

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Du 28 au 31 mars de 10h à 17h30, pendant le salon des Mini-Entreprises ® d'Entreprendre pour Apprendre Normandie et son partenaire Smooove Box proposeront aux équipes volontaires de pitcher pendant 3 min leurs projets Mini-Entreprises ®.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

A l'issue des enregistrements durant le salon des Mini-Entreprises ® qui aura lieu du 28 au 31 mars 2022 à Rouen. Les vidéos seront diffusées sur le site internet www.entreprendre-pour-apprendre-normandie.fr pour une campagne de vote " Grand Public".

Chaque internaute aura la possibilité de voter une seule fois et son vote sera pondéré d'un point. Un mail de confirmation est envoyé à l'adresse mail renseignée. La Mini-Entreprise ® qui obtiendra le plus de vote dans sa catégorie remportera le Prix Coup de Cœur du Public !

Des jurés d'Entreprendre pour Apprendre Normandie composés de membres du Conseil d'administration, d'entreprises partenaires, ils recevront un lien pour voter également. Le vote d'un juré sera pondéré de deux points. Chaque membre juré aura la possibilité de voter qu'une seule fois.

La période de vote sera ouverte du 8 avril 9h au 4 mai 2022 15h. Les 25 équipes élues lauréates seront annoncées sur les réseaux sociaux le 6 mai.

Les 25 équipes lauréates seront réparties en 5 catégories dans les 5 départements de Normandie : collège, lycée, Post Bac, Apprentissage et Insertion Emploi.

Ces 25 équipes lauréates seront conviées à l'événement de restitution le 24 mai à Caen. A l'issue de cette journée de clôture du festival des Mini-Entreprises ® de Normandie, 5 équipes seront sélectionnées pour représenter la Normandie au festival national d'Entreprendre pour Apprendre France prévu au nouveau Chalet du lac à Paris le 8 juin 2022

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 06/05/2022 selon les modalités suivantes :

Sur le site Internet www.entreprendre-pour-apprendre-normandie.fr et sur les réseaux sociaux dont : Instagram, LinkedIn, Facebook d'Entreprendre pour Apprendre Normandie.

8. Refus d'une vidéo possible si elle est jugée :

- attentatoire au respect de la dignité des personnes (propos discriminatoire, injurieux, contenu pornographique, ...),
- en contradiction avec les lois en vigueur,
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce concours vidéo dans le but d'établir l'identité du participant.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de soixante mois et traitées par les personnes suivantes : Entreprendre pour Apprendre Normandie

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante : contact@epa-normandie.fr

10. Acceptation du règlement

La participation au concours vidéo implique l'acceptation sans aucune réserve des candidat-e-s et/ou de leurs représentant-es légales au présent règlement et aux principes du concours. Le règlement dans son intégralité est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du concours, sur demande auprès l'association Entreprendre Pour Apprendre Normandie - Siège social : 2 rue Claude Boch, 14000 Caen, Antenne : 26 rue Alfred Kastler, 76130 Mont Saint Aignan - Tél : 06 26 11 09 71 / www.epa-normandie.fr / Mail : contact@epa-normandie.fr



Entreprendre pour Apprendre Normandie
SIRET 504 756 000044 – CODE NAF 94 99 Z